

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION GAP-TALLARD-DURANCE HAUTES-ALPES****DECISION DU PRESIDENT EN DATE DU 26 MARS 2024**

Nous, Roger DIDIER, président de la Communauté d'Agglomération GAP-TALLARD-DURANCE,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment en ses articles L.212222 et L.22122 et suivants ;
- Vu la délibération du 17 Juillet 2020 portant délégation de compétence donnée à Monsieur le Président par le Conseil Communautaire, pour la recherche de subventions, quel qu'en soit le montant, auprès de tout organisme financeur ;
- Considérant que les activités de l'École de Musique de l'Agglomération Gap-Tallard-Durance croissent et les besoins en instruments supplémentaires, essentiels au bon fonctionnement de toutes les sections se font ressentir.
- Considérant que le l'École de Musique de l'Agglomération Gap-Tallard-Durance étoffe son parc instrumental grâce à la contribution que l'Agglomération Gap-Tallard-Durance apporte pour l'acquisition d'instruments mais également grâce à l'aide financière du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur et qu'elle souhaite continuer de bénéficier en 2024 de l'aide de la Région PACA dans le cadre de son programme "Instrumentarium".

**DÉCIDE****Article 1 :**

Dans le cadre du développement de toutes les pratiques collectives et de la mise en place d'un parcours découvertes pour les jeunes musiciens en herbe, il est opportun de doter le parc instrumental de l'école de nouveaux instruments.

1 accordéon diatonique 2 rangs	2 985,00 €	Tva 20%
1 caisse claire	579,00 €	
1 jeu de cloches chromatiques	125,90 €	
1 lot de 10 claces en bois	69,90 €	
Mao : native instruments machines	888,00 €	
1 Set de cymbales	1 149,00 €	
1 guitare basse	220,00 €	
1 violon entier	1 999,00 €	
	8 015,80 €	

**Article 2 : Coût**

Le coût total des instruments que l'École de Musique souhaite acquérir est de 8015,80 € TTC.

### Article 3 : Subvention

L'Agglomération de Gap-Tallard-Durance sollicite une aide financière d'investissement auprès du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur pour un montant de 3 339,91 € HT équivalent à 50 % du total maximum HT. autorisé, les crédits étant inscrits au Budget Primitif 2024.

### Article 4 : Modalités d'attribution

L'Agglomération Gap-Tallard-Durance s'engage à respecter les modalités d'attribution fixées par le Conseil Régional Provence -Alpes-Côte d'Azur.

### Article 5 : Exécution

Le Directeur Général des Services et le Directeur Général Adjoint des Services sont chargés, chacun en ce qui les concerne de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet des Hautes-Alpes.

FAIT ET ARRÊTÉ à Gap, le 26 mars 2024

Le Président



Roger DIDIER

Transmis en Préfecture le : 03 AVR 2024  
Publié ou notifié le : 03 AVR 2024

## Bordereau d'acquittement de transaction

Collectivité : CA GAP (05)  
Utilisateur : ACTES AGGLO

### Paramètres de la transaction :

Numéro de l'acte :	D2024_03_32
Objet :	Ecole de Musique de l'agglomération Gap-Tallard-Durance : demande de subvention pour l'acquisition d'instruments de musique à la Région Provence-Alpes-Côte-d'Azur dans le cadre de son
Type de transaction :	Transmission d'actes
Date de la décision :	2024-04-03 00:00:00+02
Nature de l'acte :	Actes individuels
Documents papiers complémentaires :	NON
Classification matières/sous-matières :	7.5 - Subventions
Identifiant unique :	005-200067825-20240403-D2024_03_32-AI
URL d'archivage :	Non définie
Notification :	Non notifiée

### Fichiers contenus dans l'archive :

Fichier	Type	Taille
<b>Enveloppe métier</b> Nom métier : 005-200067825-20240403-D2024_03_32-AI-1-1_0.xml	text/xml	1.1 Ko
<b>Document principal (Acte individuel)</b> Nom original : D_3642.pdf Nom métier : 99_AI-005-200067825-20240403-D2024_03_32-AI-1-1_1.pdf	application/pdf	53.8 Ko

### Cycle de vie de la transaction :

Etat	Date	Message
Posté	3 avril 2024 à 11h47min57s	Dépôt initial
En attente de transmission	3 avril 2024 à 11h48min17s	Accepté par le TdT : validation OK
Transmis	3 avril 2024 à 11h49min32s	Transmis au MI
Acquittement reçu	3 avril 2024 à 11h49min45s	Reçu par le MI le 2024-04-03